République Française

Département du CANTAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

SÉANCE du 16 septembre 2022
N° 45 / 2022

Conseillers en exercice :	15
Présents :	10
Pouvoir(s) :	5
Absent(s) excusé(s) :	5
Votants :	15

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Paul CHALVET, Angélique GERBERT et Daniel MALLET.

Absents excusés : MM. Alain ANDRIEUX, Guillaume CASTEL, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE et Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE.

Pouvoirs : Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Guillaume CASTEL donne pouvoir à Daniel MALLET.
Romain MALLET donne pouvoir à Martine BERTRAND.
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Paul CHALVET.

Secrétaire de séance : Angélique GERBERT.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le
et que la convocation avait été faite le 10 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : TARIFS 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs pratiqués durant l'année 2022 et demande à l'Assemblée de se prononcer sur les tarifs applicables en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** les tarifs suivants durant l'année 2023 :

  - **Eau et assainissement* :**

I - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Abonnement : 60 €uros
En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé.

2 - Prix du m3 : 1,20 €uros

3 - Pour les particuliers bénéficiant d'une source privée et néanmoins raccordés au réseau d'assainissement collectif, 60 €uros d'abonnement et un forfait de 40 m3 par personne vivant au foyer seront facturés par an.

4 - Droit d'accès au réseau d'assainissement collectif pour :
- Construction nouvelle réalisée par les particuliers : 1 500 €uros
- Lotissement : • lotisseur : 1 500 €uros par raccordement
  • bénéficiaire du permis de construire : 300 €uros par lot raccordé
- Zone d'activité : 1 500 €uros par raccordement

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 21/10/2022
015-211501887-20220916-DE_2022_45-DE

II - SERVICE DE L'EAU

1 - Abonnement : 35 €uros
En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé.

2 - Prix du m3 : • de 0 à 300 m3 : 1,20 €uros
• > à 300 m3 : 1,05 €uros

TYPE DE COMPTEURS	COUT ABONNEMENT ANNUEL	DROIT ACCES RESEAU EAU - Distance < 100m	DROIT ACCES RESEAU EAU - Distance > 100m
Diamètre 25	35 €	400 € + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 32	35 €	570 € + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 40	50 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 65	80 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 80	100 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Compteur de chantier		100 €	100 €

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé.

III - COMPTEURS D'EAU DETERIORES, GELES
100 €uros + 50 € d'intervention

IV - OUVERTURE, FERMETURE DE VANNE
50 €uros par intervention

V – DÉPLACEMENT DE COMPTEUR
Forfait de 150 €uros par compteur

* tarifs applicables à compter du 1er octobre 2022

***

- **Salle polyvalente :**

a) Associations communales : ..... Gratuit

b) Usagers de la commune :
Maximum 2 jours : ..... 200 €
Mariage : ..... 250 €
½ journée, soirée jeunes ou apéritif : ..... 100 €

Caution : 200 €

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 21/10/2022
015-211501887-20220916-DE_2022_45-DE

c) Usagers, associations et comités d'entreprises extérieurs à la commune :

Maximum 2 jours : ..... 300 €
Mariage : ..... 500 €
½ journée, soirée jeunes ou apéritif : ..... 200 €

Caution : 350 €

d) Commerçants ou sociétés de vente : ..... 350 €

Caution : 350 €

***

- **Concessions cimetière et columbarium :**

1. Concessions au cimetière

- Tarif : 65 € le m²
- Durée : concession à perpétuité

2. Columbarium

CASES	TARIFS	DURÉE
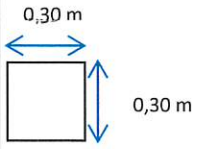 Hauteur : 0,30 m	400 €	50 ans
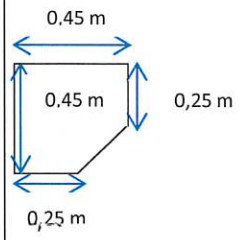 Hauteur : 0,36 m	600 €	50 ans

Les plaques d'inscription seront fournies par la commune, l'inscription est à la charge des administrés.

3. Location du dépositoire

- Les 3 premiers mois : gratuit
- De 4 à 12 mois : 50 € par mois

***

- **Droit de place pour stationnement de véhicule de vente au déballage :**

- La demi-journée : 60 €
- La journée : 100 €

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU

MAIRIE DE St-GEORGES 15 (Cantal)

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 21/10/2022
015-211501887-20220916-DE_2022_45-DE